

Conseil Général

1268 BURTIGNY

**Procès-verbal
De la séance du Conseil Général de Burtigny
Mercredi 4 juin 2025 à 20h00
À la salle communale de Burtigny**

Présidence de Madame Isabelle COURT

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 4 décembre 2024
- 3 Rénovation de la Tour de l'Horloge et garantie de déficit de CHF 100'000.-
 - Préavis n° 31 / 2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
- 4 Arrêté d'imposition 2026
 - Préavis n° 28 / 2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
- 5 Comptes 2024
 - Préavis n° 29 / 2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
- 6 Rapport de gestion 2024
 - Préavis n° 30 / 2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
- 7 Nominations du Bureau et div. Commissions pour une année du 1.07.2025 au 30.06.2026
- 8 Communications de la Municipalité
- 9 Divers et propositions individuelles

=====

Madame **la Présidente** ouvre la séance à 20h00, en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à Madame **la Syndique**, aux membres de la Municipalité, à Monsieur Javier **VINCES** (Boursier) et à Monsieur Alexis **DIND** (architecte en charge de la rénovation de la Tour de l'Horloge).

Elle remercie Madame Eliane **HOFER** de s'être occupée de l'envoi des documents et Monsieur Georges **DURAND** Conseiller Communal de Lonay et Secrétaire du Conseil qui prendra le PV ce soir en l'absence de Madame Barbara **GOBALET**, en vacances. Ce remplacement est assuré dans le cadre de l'ASCCGV*.

1 Pas de remarque concernant l'ordre du jour, il est passé à **l'appel** :

32 Membres présents y compris Madame la Présidente, soit 33 Membres votants après deux assermentations.

Madame **la Présidente** demande à l'assistance de se lever et aux deux futurs Conseillers de bien vouloir se présenter devant elle. Après lecture du texte d'assermentation, Madame Emma **HANDLEY** et Monsieur Jean Pierre **KEHRLI** promettent de tenir l'engagement qui leur est demandé en levant la main droite, et leur admission au sein du Conseil est applaudie par l'Assemblée.

2 Approbation du PV de la séance du mercredi 4 décembre 2024

Personne n'en demande la relecture, aucune remarque n'est formulée il est passé au vote :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Pas d'objection à ce que le PV de ce soir soit enregistré.

3 Rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny et garantie de déficit de CHF 100'000.- en faveur de l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny

Madame **la Présidente** demande aux Membres du Conseil d'autoriser Monsieur Alexis **DIND** à prendre la parole lors des questions sur ce sujet. C'est la procédure à adopter et personne ne s'y oppose.

Elle invite la Commission des finances à lire leur rapport sur ce préavis. Monsieur Sylvain **HOFER** expose les réflexions et décisions de leur séance du 12 mai dernier, en présence de Mesdames les Municipales Monya **JACCARD** et Basak **ZANON**.

Les membres de la Commission ont reçu à cette occasion les informations pour l'établissement de ce rapport, ainsi que celui de Madame Fabienne **HOFFMANN**, historienne campanologue qui a été mandatée en 2018 par la section des monuments et sites du Canton de Vaud. Celui-ci relève bien les points à préserver pour garder la valeur historique du monument dans son ensemble.

Le montant devisé par l'architecte retenu pour sa plus grande expérience des monuments historiques s'élève à CHF 446'000. Il faut préciser que dans ce devis, les montants pour la toiture, les installations électriques, les frais secondaires, divers et imprévus sont des estimations. Des travaux urgents pour stopper les infiltrations d'eau et réparer les détériorations de l'édifice sont inévitables et se montent à environ CHF 250'000.- selon l'architecte. La proposition de la Municipalité qui consiste à recourir à un maximum de subventions et de demande de fonds par l'intermédiaire de l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny tout en maintenant les aspects historiques de l'édifice dans son intégralité paraît être une approche pertinente. Ceci implique cependant de tenir compte des exigences des donateurs de fonds.

Si les subventions ne parviennent pas à la hauteur souhaitée dans le dossier, une redéfinition de l'ampleur des travaux sera nécessaire. Les implications financières de la Commune se limitent à une garantie de déficit de maximum CHF 100'000.-, montant inférieur à la somme des travaux minimum nécessaires au bon maintien de la Tour. La santé financière de la Commune de Burtigny permet de prévoir une garantie de déficit de CHF 100'000.- sans mettre en péril l'équilibre financier de la Commune.

En conclusion, la Commission des finances à l'unanimité des Membres présents recommande aux Conseillères et Conseillers d'accepter ce préavis n° 31 / 2021-2026 Rénovation de la Tour de l'Horloge.

Madame la **Présidente** ouvre le débat en demandant de profiter de la présence de Monsieur **DIND** (architecte) pour poser des questions.

Monsieur Marcel **DILL** demande si le vieux mécanisme de l'Horloge sera remonté ?

Monsieur Alexis **DIND** indique que l'idée est de remettre en état de fonctionnement le mécanisme de l'Horloge et de la Cloche.

Monsieur Marcel **DILL** s'interroge si pour la Cloche, il y aura comme ces dernières années un marteau qui la frappera, ou une autre installation.

Monsieur **DIND** explique qu'il y aura deux possibilités : sonner la cloche à la volée, ou utiliser un marteau pour sonner les heures. Certaines pièces de charpente, notamment sur l'assise sont pourries et devront être remplacées pour supporter les vibrations.

Monsieur Jean Pierre **KEHRLI** veut connaître quelles sont les priorités avec CHF 100'000.- si les demandes de fonds prévues n'aboutissent pas.

Madame Monya **JACCARD** confirme que toutes les demandes de « sponsoring » sont parties et ont été reçues, mais cela prend du temps pour étudier le dossier et donner une réponse. Si aucune réponse positive n'est donnée, les travaux urgents à effectuer se montent à CHF 250'000.-

, la municipalité reviendra vers le Conseil Général soit en séance ordinaire, soit en séance extraordinaire pour présenter un nouveau préavis.

Madame Françoise **GUNTERN** souhaite savoir quelles sont les priorités pour les travaux ? Est-il envisagé de partir sur un projet à CHF 250'000.- ou directement sur un autre à CHF 446'000.- pour tout exécuter. Quelle serait la durée des travaux ?

Madame Monya **JACCARD** envisage le projet à CHF 446'000.-. Aujourd'hui, la Commune n'a pas d'argent pour s'offrir ce projet, elle n'a pas le droit de demander du « mécénat » à des Fondations. Ce pourquoi une Association a été créée pour faire ces demandes. Les travaux urgents concernés par les CHF 250'000.- sont d'abord de colmater les infiltrations d'eau qui ont attaqué la salle des archives, il a fallu intervenir avec une déshumidification provisoire. Ensuite refaire le beffroi, qui est toute la partie charpente et la façade pour conserver la Tour sans attaquer le bâtiment communal.

Pour le moment nous attendons les réponses des Fondations et des subventions demandées, aux pouvoirs publics. Ces financements ne sont octroyés que si les travaux sont exécutés dans leur totalité. Si nous ne faisons qu'une partie des travaux, ce n'est pas certain que les montants demandés soient maintenus ou même accordés. Rien ne sera entrepris tant que nous n'aurons pas l'argent. Une réflexion se fera entre la Municipalité, le Boursier et l'Architecte pour revenir vers le Conseil avec un autre projet.

Dans un premier temps si les demandes de fonds sont accordées, les CHF 100'000.- seront utilisés comme avance sur travaux car les subventions cantonales et fédérales ne sont versées qu'à la fin de l'ouvrage. Les travaux ne démarreront pas sans garantie financière.

Monsieur Alexis **DIND** espère couvrir l'entier des travaux par des fonds externes, c'est ce qui a été demandé aux différents organismes. Le plan de financement qui figure dans le préavis ne tient pas compte des CHF 100'000.-. Cela donne un message positif aux Fondations, la Commune est là pour s'engager si besoin.

La durée des travaux serait d'environ une année, si nous arrivons à réunir la somme rapidement.

Madame Monya **JACCARD** informe que l'Association a été constituée, un compte bancaire a été ouvert, sur lequel chacun peut verser une somme même modeste.

Monsieur Philippe **CORDEY** se demande ce qu'il adviendra des petites sommes versées sur ce compte, si le projet ne se fait pas.

Madame Monya **JACCARD** le rassure en affirmant que le « crowdfunding » se fera seulement si les étapes de financement comme indiquées dans le préavis donnent satisfaction. Les gros dons attirent les petits. Au paragraphe plan de financement, figure un point « mécénat » pour CHF 50'000.-. A ce jour aucune entreprise horlogère n'a encore été contactée.

Monsieur William **BERSETH**, a visité le bâtiment plusieurs fois en tant que Membre du Comité de l'Association de la Tour de l'Horloge, et même si « son métier est plus proche des sols que de la charpente », il est convaincu que l'état sanitaire de la toiture est dans un état délicat et pense qu'il

Il y a urgence pour trouver des fonds afin de rénover ce bâtiment, qui est un patrimoine architectural important. Il recommande de ne pas s'opposer à ce projet.

Madame Cécile **BURNET** demande qui fait partie de cette Association ?

Madame Monya **JACCARD** énonce les personnes qui en font partie : Mesdames Verena **HAUSER**, Monya **JACCARD**, Basak **ZANON** et Messieurs William **BERSETH**, Pascal **DUBUGNON**.

Madame Gaëlle **HAUSER** s'interroge sur les murs communaux attenants au beffroi, sont-ils concernés par l'Association, ne serait-ce pas à la Commune d'entretenir les murs de ce bâtiment ? Que deviendra-t-il si nous n'obtenons pas les fonds demandés ?

Madame Monya **JACCARD** précise que rien n'appartient à l'Association. L'ensemble du bâtiment appartient à la Commune. Elle rappelle que l'Association a été constituée pour pouvoir demander des fonds, la Commune n'en ayant légalement pas la possibilité. Ce sera la Commune qui dirigera les travaux en collaboration avec l'Association qui n'a sur ce projet aucun titre de propriété comme dit plus haut. Comme déjà rappelé aussi, si nous n'obtenons pas de fonds, la Municipalité reviendra devant le Conseil Général avec un nouveau préavis.

Monsieur Alexis **DIND** affirme que pour intéresser des mécènes, il est plus facile de demander des fonds pour le projet global, plutôt que pour du « rafistolage ».

Monsieur Alain **FEIGNOUX** remarque en lisant le préavis qu'il est question de la démolition d'un garage budgétée à CHF 50'000.-, pour la mise en valeur du futur ouvrage, mais a-t-on l'accord des propriétaires ? D'autre part, lorsque nous voyons l'état des fenêtres de l'administration communale, ainsi que le pilier public qui ne sert à rien, on pourrait déjà améliorer l'esthétique de ce bâtiment que l'on observe en descendant la rue principale du village.

Madame Monya **JACCARD** renvoie à la page 6 du préavis où il est bien mentionné que c'est une décision optionnelle, pour le moment aucune discussion n'a été engagée avec les propriétaires. Ceux-ci ont été informés que cette possibilité allait paraître dans le préavis, mais le dialogue pour la démolition n'a pas encore débuté. Rien n'est validé tant que la garantie de déficit n'est pas acceptée par le Conseil Général.

Monsieur Alain **FEIGNOUX** s'étonne que cette démolition figure déjà dans le préavis alors que les discussions avec les propriétaires n'ont pas encore débuté, et qu'en sera-t-il des places de parc situées à proximité de ce garage ?

Madame Monya **JACCARD** répond que cela figure sur le préavis, parce que c'est un budget, donc une estimation en cas de récolte totale des fonds demandés. Ce soir il est seulement question d'accepter la garantie de CHF 100'000.-.

Monsieur Alexis **DIND** a anticipé, ce garage est un élément qui vient s'appuyer le long de la Tour, celle-ci sans ce garage serait mise en valeur. Pour le moment, c'est juste une réflexion, rien n'est encore fait, mais c'est bien de l'inclure dans le budget plutôt que réclamer encore CHF 50'000.- à la fin des travaux. Il est encore prématuré pour répondre si le parking des véhicules sera encore autorisé au pied de la Tour.

Pour Madame Monya **JACCARD**, les places de parc n'ont pas de rapport avec la décision qui sera prise ce soir, pour ce préavis.

Madame Cécile **BURNET** pense que si nous démontons le garage, il faudra bien en refaire un.

Monsieur Alexis **DIND** rassure en affirmant que démolition et construction sont prévues dans le budget.

Madame **la Présidente** estime que nous dépassons un peu le cadre du préavis en rappelant que ce soir, il est seulement demandé de voter pour la garantie de déficit. Elle souhaite passer au vote, mais une main se lève.

Monsieur Jean Pierre **KEHRLI** : que se passera-t-il si le surcoût des travaux dépasse les CHF 100'000.- de garantie ?

Madame Monya **JACCARD** répète encore une fois que si les travaux dépassent le budget prévu, la **Municipalité** reviendra vers le Conseil Général avec un nouveau préavis.

Monsieur Alexis **DIND** explique que dans le budget, l'essentiel des postes indiqués sont déjà consolidés par les offres des entreprises. Un important travail de préparation a été accompli, et environ 80% des montants sont fermes, d'après les professionnels consultés, ce qui est rare à ce stade du projet. Il y a peu de montants seulement estimés, et en plus figure dans le budget une ligne divers et imprévus d'une somme de CHF 35'000.- pour palier tout dépassement. Il s'agit d'un bâtiment relativement petit et il est peu probable d'avoir des surprises considérables.

Madame Monya **JACCARD** précise que pour chaque poste du budget, il a été chaque fois demandé deux ou trois devis, et c'est chaque fois le devis le plus élevé qui a été retenu pour être certains de ne pas dépasser ce budget et d'avoir un maximum de garantie et de sécurité.

Madame Cécile **BURNET** estime qu'il faut agir, c'est l'âme du village qui est en jeu. On n'entend plus que les cloches des villages voisins, il faut redonner vie à notre village.

Monsieur Alexis **DIND** rebondit sur le commentaire de Madame **BURNET** en précisant que la Tour du village est en passe d'être classé monument historique, elle a brûlé en 1864, et c'est le premier édifice qui a été reconstruit, c'est un symbole fort, il donne l'heure, le rythme de la vie du village.

Madame **la Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote de ce préavis n° 31 / 2021-2026 Rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny et garantie de déficit de CHF 100'000.- en faveur de l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny.

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2

Le préavis n° 31 / 2021-2026 est accepté et Madame **la Présidente** remercie les Conseillères et Conseillers pour leur confiance. Elle remercie également Monsieur Alexis **DIND** pour ses interventions et explications.

4 Préavis n° 28 / 2021-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Madame la **Présidente** cède la parole à Monsieur Jérôme **HUMBERT** qui lit le rapport de la Commission des finances.

La Commission s'est réunie le 21 mai 2025 en présence de Madame la **Syndique** et de Monsieur Javier **VENCES**, Boursier communal.

Ses Membres ont relevé une gestion rigoureuse des finances de la Commune qui permet de maintenir le taux actuel d'imposition communal à 75% de l'impôt cantonal de base.

Les comptes se soldant par un bénéfice de plus de CHF 170'000.- après attributions sur les fonds de réserve et amortissements, il n'y a aucune raison d'augmenter ce taux.

Une baisse n'est pas non plus recommandée pour plusieurs raisons :

- Une baisse de 5 points a déjà été accordée au cours de cette législature.
- L'inflation reste soutenue et les perspectives conjoncturelles demeurent floues.
- Le déficit du Canton aura certainement un impact sur les communes
- Durant la prochaine législature 2026-2031, la future Municipalité devra décider d'importants investissements à soumettre à l'approbation du Conseil Général et le maintien de ce taux permettra de couvrir les coûts futurs, en limitant l'emprunt.

La Commission demande en conclusion aux Membres du Conseil d'accepter ce préavis n° 28 / 2021-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Madame la **Présidente** ouvre et clôt aussitôt la discussion car aucune question, ni remarque n'est formulée. Nous passons donc au vote du préavis n° 28/ 2021-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2026 :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le préavis n° 28 / 2021-2026 est accepté à l'unanimité.

5 Préavis n° 29 / 2021-2026 : Comptes de l'année 2024

Madame la **Présidente** invite Monsieur Daniel **TÜSCHER** à lire le rapport de la Commission de gestion.

La Commission s'est réunie le 20 mai 2025 en présence de Madame la **Syndique** et de Monsieur Javier **VENCES**, Boursier communal qui les remercie pour la clarté et la pertinence de leurs réponses.

Voici les principaux points relevés :

Compte 230.3310.10 amortissements PPA : le montant intégral de CHF 407'313.65 a été amorti par un prélèvement dans le fonds de réserve, avant l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2.

Compte 350.3140.10 : une erreur de ventilation d'un montant de CHF 958.85 pour l'étanchéité de la corniche du clocher aurait dû apparaître sur le compte 352.314010. Ceci n'exerce aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Comptes 354.3120.30 et 354.3120.40 : les charges d'énergie sont faibles par rapport à l'année précédente. Il faut tenir compte d'un retour d'acompte payé qui était trop élevé.

Compte 430.3140.10 : Les CHF 12'000.- budgétisés pour le remplacement de la conduite de la fontaine du Logis n'ont pas été effectués et sont reportés pour 2025.

Compte 430.314.20 : une erreur s'est glissée dans l'annexe du préavis, le coût de réfection de la route menant à Maison rouge s'élève à CHF 14'511.80.

Pour les données comptables définitives de l'exercice 2024, la Commission relève que l'excédent de revenu fait apparaître un bénéfice de CHF 172'634.84, après prélèvement net sur les fonds de réserve de CHF 427'238.99 et après amortissement du patrimoine financier et administratif pour un montant total de CHF 579'055.30.

Ce résultat est positif, mais comme d'habitude, il doit être interprété avec prudence car il dépend de nombreux facteurs sur lesquels la Commune n'a pas d'influence.

En conclusion, la Commission de gestion prie les Membres du Conseil d'accepter les comptes et le bilan de l'année 2024, et d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier communal, à la fiduciaire AR Conseils SA et à la Commission de gestion.

Madame **la Présidente** ouvre la discussion :

Monsieur William **BERSETH** veut savoir si avec un tel résultat, nous ne serons pas pénalisés l'année prochaine par le système de péréquation cantonal.

Madame **la Syndique** confirme que la facture de Burtigny va légèrement augmenter.

Monsieur Javier **VENCES**, Boursier communal n'est pas tout à fait de cet avis, car début 2025 nous avons déjà versé des acomptes pour la péréquation basée sur les rendements 2024 et à fin 2025, ils seront ajustés par rapport au rendement d'impôts sur 2025. Formellement, on peut dire que l'année 2024 n'aura pas d'impact sur la péréquation 2025.

La parole n'est plus demandée, Madame **la Présidente** prie les Membres du Conseil de voter pour ce préavis n° 29 / 2021-2026 Comptes de l'année 2024 en donnant décharge à la Municipalité, au Boursier communal, à la fiduciaire AR Conseils SA et à la Commission de gestion.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Le préavis n° 29 / 2021-2026 Comptes de l'année 2024 est accepté.

6 Préavis n° 30 / 2021-2026 : Rapport de gestion de l'année 2024

Madame la **Présidente** invite Monsieur Daniel **TÜSCHER** à venir lire le rapport de la Commission de gestion.

La Commission s'est réunie le 20 mai 2025 en présence de Madame la **Syndique** et de Monsieur Javier **VENCES** Boursier communal. Elle remercie la Municipalité pour son rapport de gestion très complet. Il fournit de nombreux renseignements utiles notamment en matière de gestion forestière et gestion des déchets.

Cependant, la Commission réitère son souhait d'un meilleur suivi de l'entretien des chemins (point 5 du préavis). Ce manque occasionne toujours des frais ultérieurs plus élevés.

D'autre part, dans le point 8 du préavis consacré aux eaux du village, elle relève que plusieurs chantiers projetés pour 2024 ne sont pas terminés ou ont été reportés, influençant ainsi positivement le résultat de l'exercice 2024.

En conclusion, la Commission de gestion invite les Membres du Conseil général à accepter le rapport de gestion pour l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Madame la **Présidente** ouvre la discussion.

Madame la **Syndique** indique avoir oublié dans le rapport de gestion de parler de la nouvelle Société de Jeunesse, fondée en fin d'année 2024.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote de ce préavis n° 30 / 2021-2026 Rapport de gestion de l'année 2024, et donner en cas d'acceptation, décharge à la Municipalité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le préavis n° 30 / 2021-2026 Rapport de gestion pour l'année 2024 est accepté à l'unanimité.

7 Elections pour une année du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 des Membres du Bureau du Conseil et des Commissions permanentes :

Président(e) du Conseil Général : Madame Isabelle **COURT**, candidate sortante se représente, elle est l'unique candidate et est donc élue tacitement.

Vice-Président-e du Conseil : Monsieur Patrick **ROSSELET** Vice-Président sortant se représente, il est également l'unique candidat et est élu tacitement.

Scrutatrices, Scrutateurs : Mesdames Nathalie **JUDAS** et Christelle **SOULARD** Scrutatrices sortantes se représentent et sont également élues tacitement.

Scrutatrices, Scrutateurs suppléant-e-s : Mesdames Eliane **HOFER** et Anne **MENETREY**, candidates sortantes se représentent et sont élues tacitement.

Secrétaire du Conseil : Madame Barbara **GOBALET**, démissionnaire sera remplacée par Madame Stéphanie **PONTUS** de Saint Cergue, également unique candidate, élue tacitement.

Commission de gestion : Les Membres de l'année précédente se représentent, à savoir Madame Maud **FEIGNOUX**, Messieurs Sylvain **HOFER**, Daniel **TÜSCHER** et suppléant-e-s Madame Annick **MURY**, Monsieur Daniel **HOFER**. Aucune autre personne ne se manifeste, ils sont donc élus tacitement.

Commission des finances : Comme l'an dernier, Madame Annick **MURY**, Messieurs Sylvain **HOFER**, Jérôme **HUMBERT** et le suppléant Monsieur Luca **DUBOIS** se représentent. Madame Emma **HANDLEY** est d'accord de remplacer Monsieur Philippe **CORDEY** démissionnaire. Ces cinq personnes sont également élues tacitement.

Commission des travaux : Déjà en place l'année écoulée, Madame Nathalie **JUDAS**, Messieurs Michel **JEANRENAUD**, Daniel **TÜSCHER** et suppléante Madame Chantal **BURNET** se représentent et sont aussi élus tacitement.

Commission d'urbanisme et règlement des constructions : Madame Chantal **BURNET**, Messieurs Daniel **HOFER** et Philippe **CORDEY** se représentent, le suppléant Monsieur Jean Paul **HUMBERT** démissionnaire sera remplacé par Monsieur Léonard **VILLARS**. Tous sont élus tacitement.

Commission ad hoc pour le nouveau règlement sur les arbres : Messieurs William **BERSETH**, Florian **HAUSER**, Frédéric **SOULARD** et suppléant Michael **FEIGNOUX** se portent candidats et sont élus tacitement.

Toutes ces élections sont saluées par des applaudissements.

Madame **la Présidente** remercie tous les volontaires pour leur engagement et leur disponibilité au sein du Conseil.

8 Communications de la Municipalité

Madame **la Syndique** explique la répartition des taxes de résidence : 42.5% vont au fonds régional d'équipements touristiques de Région Nyon, 15% vont à la Commune de Burtigny et 42.5% servent à financer Nyon Région Tourisme.

Le FRET* a été créé en 2017 avec un budget de fonctionnement moyen d'environ CHF 1'000'000.- par année. Un graphique montre que pendant la période COVID, on a constaté une baisse du montant à distribuer, mais en 2024 il passe à CHF 1'400'000 à distribuer sur les différents projets. Le FRET* va prochainement changer de nom, car le mot « équipements » bloquait la Région pour soutenir des projets culturels, sportifs ou environnementaux. Il deviendra le FRAT*.

Etant responsable de la culture dans ce Fonds régional, Madame **la Syndique** peut donner plus de détails sur les projets en cours concernant l'Usine à gaz de Nyon, le Casino Théâtre de Rolle, Visions du Réel, le Festival des Arts Vivants. Par exemple pour l'Usine à gaz, CHF 120'000.- sont

financés par le FRET* sur 4 ans, ce qui représente CHF 30'000.- par année. La Commune de Burtigny bénéficie du soutien du FRET* pour un projet de circuit touristique, Madame la **Syndique** passe la parole à sa collègue Madame Basak **ZANON** qui en est la responsable.

Il s'agit du projet du Sentier de la Serine, devenu Sentier des Patrimoines qui a débuté en 2016, et qui sera terminé cette fin d'année ou au début de l'année prochaine. Cette création a pris du temps, car il fallait que les communes s'entendent.

Les trois buts de ce sentier sont :

- Valoriser le patrimoine
- Développer la vocation touristique de la région
- Relier les villages du Haut du District

C'est un itinéraire « en étoile » avec un centre qui est Longirod. Chaque partie est consacrée à une activité :

- Saint George – Longirod a pour thème l'économie
- Le Vaud - Longirod, la société
- Burtigny – Longirod, l'environnement

Madame Basak **ZANON** dévoile l'itinéraire qui concerne Burtigny. Il partira de l'Auberge en direction de la Pastorale, des blocs erratiques, de la Forêt, du Marais des Inversins pour rejoindre Longirod. Les deux autres seront à découvrir une fois terminés. Le coût total pour la réalisation de ces sentiers est de CHF 100'000.- dont CHF 10'000.- répartis entre les communes concernées.

Monsieur Alain **FEIGNOUX** trouve ce parcours très intéressant mais s'inquiète de savoir si nous avons l'accord des propriétaires pour traverser toutes les parcelles privées.

Madame Basak **ZANON** assure que le dernier projet retenu, ne traverse aucun domaine privé.

Monsieur Marcel **DILL** ne comprend pas pourquoi le coût est si élevé pour créer ces itinéraires sur des chemins déjà existants.

Madame Basak **ZANON** explique que le but est d'avoir un parcours didactique, avec à chaque poste un panneau qui explique où l'on se trouve et ce qu'il faut observer à cet endroit précis.

===

Madame la **Syndique** revient sur le décret d'assainissement des chauffages et des chauffe-eaux électriques. L'Etat de Vaud a demandé à chaque commune d'informer la population. Chaque foyer doit annoncer la possession d'un chauffage ou chauffe-eau électrique au 30 juin prochain à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de la Commune. Un tout ménage sera distribué fin juin pour en informer toute la population de Burtigny. Pour le moment le Canton essaie de connaître l'ampleur des habitations concernées.

===

Madame Basak **ZANON** souhaite rebondir sur la remarque faite précédemment par la Commission de gestion sur l'entretien des routes de la commune. « Slides » à l'appui, elle récapitule tout ce qui a été entrepris sur le réseau de la Commune depuis le début de la

législature. Elle a repris ce dicastère en milieu de législature, en 2023, et fait le point de ce qui a été réalisé depuis 2021 avec les montants annuels. La Municipalité a procédé par ordre de priorité. A fin 2024, nous étions déjà à CHF 146'000.- dépensés pour les chemins communaux, et l'idée serait de mettre au budget pour la fin de législature les chemins agricoles de Pinsabine et des Creuses, devisés à CHF 65'000.-.

===

Il était question de faire un parking au Battoir avec un règlement. Une demande a été faite auprès de tous les propriétaires de la zone artisanale au mois d'avril dernier. Nous avons reçu les réponses avec une demande de location d'au moins 15 places. Un plan a été réalisé avec l'aide de la DGMR*. Sur cette surface, il y aurait 20 places voitures et 3 places camions. Un premier devis avec la Sté Pittet-Chatelan s'élève à CHF 50'000.-, nous attendons un second devis. Le montant des locations n'a pas encore été décidé.

Monsieur Marcel **DILL** est étonné que de nombreux véhicules pratiquent du parking sauvage dans cette zone.

Madame Basak **ZANON** explique que le parking sera en zone blanche, pour éviter le parking sauvage.

Monsieur Daniel **TÜSCHER** est concerné par le bas du chemin des Tattettes où le stationnement est anarchique.

Monsieur Sébastien **COTTIER** avait déjà abordé le problème avec un responsable de Gendarmerie Vaudoise et la réponse donnée est tant qu'une interdiction formelle n'est pas indiquée, les automobilistes peuvent se garer où ils veulent à condition de ne pas gêner la circulation des autres usagers.

Madame Muriel **ROSSELET** comprend bien que ces places sont d'abord destinées aux personnes qui travaillent dans la zone artisanale, mais est-ce que les gens du village pourront louer les places restantes ?

Madame Basak **ZANON** pense que ce sera possible, avec un loyer mensuel.

===

Dernier sujet pour Madame Basak **ZANON**.

En 2021, lorsque la Commune a demandé un passage à une vitesse de 30 km/h dans le village, des employés cantonaux sont venus, ont pris des mesures et en observant les arrêts de bus, ils ont découvert que la Commune n'était pas à jour avec la loi pour les personnes à mobilité réduite. Il faut rehausser les trottoirs aux arrêts de bus. L'idée est d'utiliser ce projet pour ralentir le trafic dans la rue principale du village, étant établi que l'on ne peut pas imposer le 30km/h. Ce serait répondre à un problème de sécurité tout en se mettant à jour vis-à-vis de la loi pour la mobilité réduite.

C'est encore un avant-projet, mais dans quelques jours vous apercevrez des plots pour faire un essai avec ces nouveaux trottoirs, et voir s'il est toujours possible de circuler avec un bus à l'arrêt.

Monsieur Jérôme **HUMBERT** s'inquiète du bon comportement des automobilistes. Si un bus est à l'arrêt, les voitures ne resteront pas derrière, tenteront un dépassement. Est-ce vraiment plus sécuritaire que ce qui est en place aujourd'hui ?

Madame Basak **ZANON** répond que l'essai avec les plots est justement pour tester la sécurité de ce dispositif.

Monsieur Marcel **DILL** doute qu'il y ait assez de place pour installer cet aménagement.

Madame Gaëlle **HAUSER** se demande s'il est utile de mettre un arrêt de bus de chaque côté de la rue alors qu'il opère un demi-tour en haut du village.

Madame Maud **FEIGNOUX** pense que ce serait bien que le test se fasse lors de la rentrée scolaire, surtout à 8 heures lorsqu'il y a un patrouilleur pour les enfants.

Monsieur Léonard **VILLARS** souligne qu'avec le « bus bleu », les enfants mettent beaucoup de temps pour monter à bord et que l'endroit où les enfants attendent n'est pas très sécurisé.

Madame Monya **JACCARD** précise que là où les enfants attendent leur bus pour le moment est une place privée et non publique.

Monsieur Jérôme **HUMBERT** a le sentiment que cette mesure est plus pour se mettre aux normes de la loi en faveur de la mobilité réduite que pour la sécurité.

Madame Basak **ZANON** pense que c'est pour les deux raisons : en faveur de la mobilité réduite et créer un goulet d'étranglement pour ralentir la circulation.

===

Madame la **Syndique** communique trois informations :

- Le changement des luminaires sera effectué cet été (juin, juillet)
- Pour la coopérative de Chise, le dossier avance et nous en reparlerons au Conseil d'octobre
- La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 28 octobre où nous parlerons de la reconduction du DISREN*, région Nyon le but optionnel, du règlement sur les arbres et celui du parking du Battoir.

===

Monsieur Sébastien **COTTIER** évoque la présence du radar de contrôle vitesse à côté de la Fontaine de l'Auberge. Il a posé la question à l'agent qui l'installait : pourquoi le met-on à un endroit où tout le monde le voit, et va donc ralentir. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une directive, il ne pouvait pas l'installer dans un endroit caché, ce serait tromper les automobilistes.

Pour la Protection Civile, on a complété l'équipement de l'abri sous le bâtiment de la Place du Tilleul, avec des oreillers, des matelas et leur housse, mais il n'a pas été possible d'obtenir des couvertures.

Lors d'une nouvelle construction, si celle-ci ne dispose d'un abri antiatomique au le sous-sol, une taxe de contribution est due et va à un fonds de compensation, qui appartient au canton. Sur demande ces fonds peuvent être à disposition de la Commune pour créer de nouveaux abris ou pour équiper les abris existants.

Pour l'évacuation des eaux (claires et usées), nous devons refaire un collecteur dans la zone appelée « entre le frêne », où il y a régulièrement des débordements. Ces travaux n'ont pas encore pu se faire, les entreprises et bureaux d'ingénieurs sont tous débordés. Nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre sur leur disponibilité.

La campagne de contrôle des séparatifs, qui consiste à vérifier si les maisons privées ou communales sont bien raccordées au réseau d'évacuation des eaux claires et usées, va se poursuivre et se terminer fin 2025. Monsieur Sébastien **COTTIER** a très à cœur que Burtigny soit une « commune modèle » dans le périmètre de l'APEC* dont on fait partie. L'enjeu étant que plus le séparatif est en bon état, moins nous envoyons de l'eau claire dans les canalisations d'eau usée, et donc à la STEP*. Actuellement, 50% des eaux qui entrent à la STEP* sont des eaux claires qui n'auraient pas besoin d'être traitées.

Madame Cécile **BURNET** affirme qu'un contrôle a déjà été fait il y a une dizaine d'années.

Monsieur Sébastien **COTTIER** se rappelle que le contrôle du séparatif de la route des Matagasses a été fait au moment où nous avons rejoint l'APEC*, c'était une de leurs exigences, mais pas mal de parcelles privées n'ont pas encore été contrôlées.

Les citoyens de la Commune ont pu remarquer que nous avons à la déchetterie, un nouveau compacteur pour le papier et le carton. Une nouvelle signalétique sera installée cet automne, un petit guide d'utilisation de la déchetterie sera aussi distribué en tous ménages, il rappellera le cadre légal.

En comparaison avec les communes du district la taxe d'élimination des déchets à Burtigny est relativement bon marché. Seul Bassins est moins cher.

Pour l'eau potable, le projet d'association de régionalisation de distribution d'eau, n'existe pas encore car les statuts devront être approuvés par les Conseils communaux et régionaux de toutes les Communes concernées, mais l'association a déjà un nom, ce sera le SIDEP*. Au premier trimestre 2026, les statuts devraient être soumis à l'approbation du Conseil de Burtigny.

Monsieur Marcel **DILL**, à propos de la protection civile, demande en cas de besoin, dans quel abri aller.

Monsieur Sébastien **COTTIER** avoue qu'il ne saurait pas non plus où aller car l'attribution des places protégées n'est pas du ressort de la Commune, mais du Canton. C'est l'ORPC* qui est chargé de gérer les abris. Burtigny dispose de 167 places protégées dans l'abri communal, pour au dernier recensement, 406 habitants, ce qui est nettement insuffisant. Les privés ont le droit d'aménager leur abri, mais il doit être mobilisable en 24heures.

Monsieur Marcel **DILL** revient sur le trop plein des réservoirs, dont l'un est bouché. Dans le temps il y avait une source près de la ferme du Ferret, le trop-plein de la source coule maintenant sur la route, et là se trouvait une conduite en terre cuite. Voici dix onze ans, le chemin des Oches a été

refait et on a tiré une conduite d'eau en polyéthylène pour l'eau potable jusqu'à la fontaine des Matagasses. Il est dommage de laisser couler le trop plein de cette eau potable.

Monsieur Alain **FEIGNOUX** explique que la conduite qui existait pour venir jusqu'au village n'existe plus. Le collaborateur qui l'a remplacé à la Commune, a l'année suivante, inversé les vannes à la fontaine et la conduite a explosé.

9 Divers et propositions individuelles

Madame Maud **FEIGNOUX** s'est rendue en mars à une séance du Conseil intercommunal Région Nyon à Gland où les objets suivants ont été approuvés :

- Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise qui sera présenté à Burtigny lors du prochain Conseil.
- Demande de crédit de CHF 221'511.- pour le financement de courses expérimentales sur la ligne de bus 815 Nyon – Gingins.
- Financement de la carte « Explorer » par le Fonds régional d'aide au tourisme pour la période 2025-2027.
- Approbation du projet d'agglomération 5^{ème} génération du Grand Genève.

La prochaine séance aura lieu le 18 juin 2025 à Genolier, elle portera sur le nouveau règlement du fonds régional d'aide au tourisme, et deux préavis du DISREN* seront présentés :

- Demande de crédit de CHF 253'188.- pour la deuxième étape de requalification de la route Suisse qui traverse la localité de Nyon.
- Demande de crédit de CHF 33'664.- pour la création d'un nouvel arrêt de bus au hameau de Tranchepied à La Rippe.

Les comptes et le rapport de gestion 2024 seront adoptés. Le résultat 2024 pour Région Nyon se solde par un bénéfice de CHF 105'898, qui permet de renflouer le capital qui était déficitaire. L'augmentation des cotisations ainsi qu'un contrôle des dépenses aidé par une baisse des coûts ressources humaines ont permis à la région de se remettre à flot.

Madame Maud **FEIGNOUX** nous montre une vidéo sur les réalisations marquantes de l'année 2024. Après plusieurs tentatives, finalement, nous n'aurons que le son de cette présentation. Le site internet Région Nyon récapitule toutes les activités décrites dans ce reportage. Elle incite tous les Membres du Conseil à le consulter et à s'abonner à la « Newsletter ».

===

Madame Cécile **BURNET** a entendu dire que la Jeunesse de Burtigny n'avait pas vraiment de local où se réunir.

Madame Basak **ZANON** explique que la Commune a demandé un changement d'affectation au stand de tir, mais le Canton propose de raser le bâtiment ou de le laisser comme hangar. Il reste peut-être une autre solution, mais elle ne peut pas en parler pour le moment.

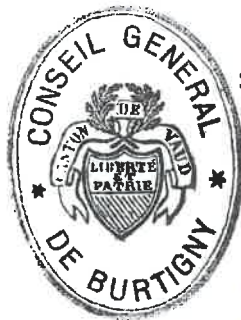
Madame la **Syndique** précise que pour l'instant ils peuvent utiliser l'ancien local des jeunes, mais la salubrité de cet endroit n'est pas des meilleures.

Madame la **Présidente** clôt cette séance du Conseil Général à 22h25 en rappelant les deux prochaines dates : le 28 octobre et le 3 décembre 2025, les deux fois à 20 heures.

Une collation attend les Conseillères et Conseillers dans la pièce attenante.

Burtigny, le 4 juin 2025

Isabelle COURT
Présidente du Conseil Général



Georges DURAND
Secrétaire remplaçant

Significations des sigles cités dans ce PV :

- * ASCCGV = Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois
- * FRET = Fonds régional d'équipements touristiques
- * FRAT = Fonds régional d'activités touristiques
- * DGMR = Direction générale de la mobilité et des routes
- * APEC = Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte.
- * STEP = Station d'épuration
- * SIDEP = Service intercommunal de distribution de l'eau du Pied du Jura
- * ORPC = Office régional pour la Protection Civile
- * DISREN = Dispositif d'Investissement solidaire de la région Nyonnaise